

SOMMAIRE

Préambule	2
I - Promouvoir la structuration, l'innovation et la pluridisciplinarité de la recherche autour de pôles émergents en s'appuyant sur des partenariats forts	3
1.1. Développer une stratégie de recherche fondée sur la pluridisciplinarité, l'innovation et la spécialisation sur des segments bien identifiés.	3
1.2. Renforcer l'efficacité du pilotage et de la gestion de la recherche	4
1.3. Valoriser la recherche par un meilleur positionnement régional et au sein du PRES.....	4
II- Une formation pluridisciplinaire rationalisée et attractive favorisant la réussite et l'insertion des étudiants	5
2.1. Assurer une offre de formation ouverte et réorganisée soutenable financièrement et bénéficiant d'une démarche d'amélioration continue.....	5
2.11. Développer une stratégie d'amélioration des formations dédiée à la réussite	5
2.12. Participer à la réflexion sur la réorganisation de la formation des ingénieurs	6
2.13. Le pilotage et la démarche qualité	6
2.14. L'accompagnement pédagogique et l'aide à l'insertion professionnelle.....	6
2.2. Améliorer le pilotage de la vie étudiante et l'environnement de travail	6
2.21. Intégration de la politique documentaire et numérique.....	6
2.22. Promouvoir l'environnement de travail numérique.....	7
2.23. Valoriser l'engagement étudiant et améliorer le pilotage de la politique étudiante.....	7
III- Renforcer la gouvernance dans le cadre de l'autonomie de gestion (RCE) par un pilotage plus efficace des fonctions support	7
3.1. Améliorer l'organisation générale de l'établissement pour un pilotage optimisé	7
3.2. Renforcer le pilotage pour développer une politique prospective et dégager des marges de manœuvre financières	8
3.21. Mettre en place un pilotage efficace des systèmes d'information pour optimiser les outils d'analyse prospective.....	8
3.22. Optimiser l'usage des moyens financiers, renforcer le dialogue de gestion et développer des ressources propres (pilotage financier, comptable et budgétaire).....	8
3.23. Mettre en place une stratégie efficace en matière de gestion des ressources humaines et de masse salariale	9
3.24. Généraliser la culture de l'évaluation et la démarche qualité à l'ensemble des missions.....	9
3.3. Patrimoine immobilier	10
IV- Développer l'attractivité par une stratégie partenariale et de coopérations à l'échelle internationale et territoriale	10
4.1. Construire une politique de site en renforçant son inscription dans les territoires.....	10
4.11. L'université de Limoges, membre fondateur du PRES Limousin Poitou-Charentes (LPC).....	10
4.12. Positionnement au sein du PRES LPC : L'UL, acteur et animateur de la recherche sur le site.....	10
4.13. Fondation partenariale et Carrefour des étudiants : renforcer les partenariats multilatéraux, notamment avec les acteurs socioéconomiques	10
4.2. Développer une stratégie internationale en cohérence avec les priorités scientifiques et pédagogiques de l'établissement.....	11
Annexe : Structuration de l'offre de formation des ingénieurs en Limousin	12
Annexe financière	15
Annexe Indicateurs et cibles de performance	16
Annexe Recherche et Formation	40

Préambule

Créée en 1968, l'université de Limoges (UL) est une université pluridisciplinaire (avec santé), seule dans sa région. A la rentrée 2011, elle accueillait 14.100 étudiants (en inscription principale). Avec ses 11 composantes (5 UFR, une école interne : l'ENSIL (école nationale supérieure d'ingénieurs de Limoges) et 5 instituts dont l'ILFOMER (Institut limousin de formation aux métiers de la réadaptation/ILFOMER), en cours de création), l'université est implantée sur de nombreux sites dispersés sur un territoire académique couvrant trois départements : Limoges en Haute-Vienne ; Guéret, La Souterraine et Aunay en la Creuse ; Brive, Egletons, Meymac et Tulle en Corrèze.

Les caractéristiques de la population étudiante de l'université (où près de 60% des étudiants sont originaires de l'académie de Limoges, 90% des inscrits le sont dans la ville de Limoges, 32% de l'ensemble des étudiants sont boursiers et plus de 60% sont inscrits en Licence) témoignent clairement du rôle socioéconomique que joue celle-ci sur son bassin d'emploi. La stabilisation de ses effectifs étudiants enregistrée depuis 2005 (-1,5%) est une incitation pour que l'établissement exerce une attractivité plus importante auprès des étudiants et des enseignants-chercheurs de grande qualité. Un des enjeux majeurs du présent contrat sera d'accroître le nombre de ses étudiants au niveau master, avec des formations bien adossées à la recherche, en particulier sur des thématiques fortes, reconnues et clairement identifiées.

L'université dispose d'atouts reconnus : la qualité du dialogue institutionnel qui favorise la modernisation de l'université ; des enseignements qui sont en lien avec les secteurs professionnels ; un bon soutien à la vie étudiante et une structuration adaptée des écoles doctorales, abritées par le PRES Limousin Poitou-Charentes (LPC), et notamment au sein du collège doctoral du site (CDS) ; une bonne structuration de la recherche avec l'émergence de centres d'excellence adossés à des structures de valorisation et de transfert ; enfin, une volonté de cohérence hospitalo-universitaire marquée par le projet biologie-santé, avec l'appui du CHU.

Durant le précédent contrat, l'université a connu des évolutions positives significatives pour l'ensemble de ses activités de recherche et de formation. En outre, le passage, en 2009, aux responsabilités et compétences élargies (RCE) confère à l'établissement de nouvelles capacités d'action dont il entend bien se saisir largement afin, notamment, de définir des orientations stratégiques et dégager des marges de manœuvre tout en assurant la soutenabilité financière du projet de développement de l'établissement par une analyse prospective et anticipatrice.

Le contrat pluriannuel 2012-2017 est en cohérence avec les recommandations formulées par les différentes expertises réalisées dans le cadre du processus contractuel (AERES et DGESIP). Il fixe un ensemble d'objectifs dont on trouvera l'expression dans la politique scientifique et de formation de l'établissement, dans l'organisation de sa gouvernance et dans sa contribution à la stratégie de l'enseignement supérieur et de la recherche en région Limousin. Parmi les axes structurants qui définissent l'ambition de l'établissement, il s'agira notamment de :

- mettre en place, promouvoir et étendre une stratégie d'amélioration continue des fonctions et des missions au sein de l'établissement afin de garantir la qualité des conditions d'exercice dans toutes les missions des personnels et des services rendus aux étudiants ;
- promouvoir la structuration, l'innovation et la pluridisciplinarité de la recherche autour de thématiques émergentes à forte visibilité internationale, en partenariats, avec un projet lauréat des programmes « Investissements d'avenir » (PIA) ;
- assurer une formation pluridisciplinaire rationalisée et attractive, notamment pour favoriser la réussite et un haut niveau d'insertion professionnelle des étudiants ;
- contribuer activement à la réorganisation des formations d'ingénieurs, en Limousin ;
- renforcer la gouvernance dans le cadre de l'autonomie de gestion (RCE) par un pilotage plus efficient des fonctions support pour développer une véritable vision stratégique et prospective de l'établissement en termes de soutenabilité, de maîtrise et de retour à l'équilibre budgétaire ;
- développer l'attractivité par une stratégie partenariale et de coopérations à l'échelle internationale et territoriale.

Au cours du contrat, un point d'étape sera programmé pour examiner l'état d'avancement réel des projets de structuration sur le site, notamment la réorganisation de la filière ingénieurs.

* * *

I- Promouvoir la structuration, l'innovation et la pluridisciplinarité de la recherche autour de pôles émergents en s'appuyant sur des partenariats forts

S'inscrivant dans la continuité des précédents contrats, l'UL a engagé avec ses partenaires une stratégie volontariste de restructuration autour de grands domaines disciplinaires. Cette politique résulte de collaborations actives et très étroites avec les partenaires (Ecole nationale supérieure de céramique industrielle / ENSCI, CHU, CNRS, INRA, INSERM), mais aussi d'une implication forte des collectivités territoriales ou encore d'actions incitatives encourageant les collaborations transversales pilotées par l'établissement. Cette structuration d'ensemble s'est concrétisée par des avancées significatives et une meilleure lisibilité qui permettent de mieux positionner l'UL dans le concert national et international de la recherche.

Sur ces bases, l'université a l'ambition d'atteindre l'excellence scientifique, de développer de nouvelles thématiques et de diffuser des nouveaux savoirs afin de promouvoir l'innovation (8 UMR et 8 EA classées A par l'AERES dont 7 A+). Le succès de sa participation aux projets « Investissements d'avenir » à travers le **LABEX SigmaLIM** (Matériaux et composants céramiques spécifiques aux systèmes communicants intégrés, sécurisés et intelligents) témoigne de cette ambition en la consolidant.

1.1.- Développer une stratégie de recherche fondée sur la pluridisciplinarité, l'innovation et la spécialisation sur des segments bien identifiés

La structuration engagée depuis une quinzaine d'années et qui a déjà donné des résultats probants sera poursuivie. Elle prend appui sur l'affirmation d'un concept majeur liant pluridisciplinarité et spécialisation scientifiques sur la base de grands pôles d'excellence bien identifiés, à la fois en interne comme en externe (en particulier pour le CNRS) et des instituts et unités de recherche qui les portent scientifiquement.

Au total, six grands secteurs scientifiques sont couverts par les pôles scientifiques qui structurent la recherche de l'université : Sciences pour l'ingénieur (SPI) ; Mathématiques, STIC ; Biologie-médecine-santé ; Chimie ; Sciences humaines et sociales et Agronomie. Tout en optant pour un choix raisonné de spécialisations thématiques, l'organisation en quatre grands instituts favorisera par ailleurs l'émergence de nouvelles thématiques, à l'interface des spécialités.

La stratégie scientifique de l'établissement reposera sur trois axes forts de développement :

- l'affirmation, dans un large spectre pluridisciplinaire, de ses pôles d'excellence et spécialités reconnues (**LABEX SigmaLIM**, avec deux UMR CNRS en appui), impliquant les secteurs de la Santé et des SHS, et portant en outre sur des problématiques sociétales d'interface ;
- la structuration du secteur Biologie-Santé, en lien étroit avec le CHU, par la création de trois UMR INSERM et de nouvelles équipes d'accueil (EA), dont celle, pluridisciplinaire, sur le handicap et le vieillissement (HAVAIE) afin de renforcer l'organisation des formations paramédicales sur le territoire limousin ;
- l'internationalisation de la recherche sera amplifiée par la dynamique des projets « Investissements d'avenir » et plus généralement par la politique globale de l'université en matière de structuration des réseaux de recherche, impliquant des équipes de recherche performantes mais aussi la promotion de la formation doctorale.

Deux choix stratégiques guideront la politique scientifique au cours du contrat :

- la structuration et la réactualisation en profondeur de l'ingénierie et de la technologie (Sciences appliquées) ;
- la structuration en Instituts de recherche de chaque grand secteur disciplinaire pour amplifier et diversifier le soutien des organismes de recherche, à l'instar de l'institut Génomique, Environnement, Immunité, Santé et Thérapeutiques (GEIST), dans le domaine de la santé, qui associe notamment 5 UMR (3 INSERM, 1 CNRS et 1 INRA), dès le début de la période contractuelle. Par ailleurs, le projet de rapprochement avec la Maison des Sciences de l'Homme (MSH) de Poitiers, dont l'université de Limoges est partenaire, sera de nature à renforcer les liens avec le CNRS dans le secteur SHS.

Sur le choix affirmé de ces orientations et dans la perspective double de maintenir et développer la qualité scientifique globale, et de répondre aux défis de l'excellence, en particulier à l'international, des évolutions seront mises en œuvre qui passeront notamment par un soutien renforcé à la

production scientifique des enseignants-chercheurs et un renforcement des partenariats avec les organismes de recherche ainsi qu'un soutien spécifique aux quatre Instituts de recherche :

- 1- IPAM** : Institut des Procédés Appliqués aux Matériaux, qui fédère deux laboratoires (dont l'UMR Science des procédés céramiques et de traitements de surface/ SPCTS), en partenariat avec l'ENSCI et qui est associé au Pôle de compétitivité européen des céramiques (PEC) ;
- 2- XLIM** : Unité Mixte de Recherche en maths-info, micro-ondes et photonique, qui fédère 6 départements et qui joue un rôle moteur au sein du Pôle de compétitivité « ELOPSYS ». Cette UMR est porteuse du LABEX SigmaLIM, en partenariat avec l'UMR SPCTS ;
- 3- GEIST** : Institut Génomique, Environnement, Immunité, Santé et Thérapeutiques, structuré en fédération de recherche (FR) incluant 5 UMR (1 CNRS, 1 INRA et 3 INSERM) dans le domaine Biologie-santé ;
- 4- SHS** : Institut Sciences de l'Homme et de la Société. Cet institut développe actuellement, aussi bien à l'intérieur de la Fondation partenariale qu'en coopération avec la MSH de Poitiers, plusieurs projets d'envergure sur des questions sociétales relevant de la SNRI.

1.2. Renforcer l'efficacité du pilotage et de la gestion de la recherche

Le renforcement du pilotage de la recherche constitue la seconde orientation majeure et se décline aux trois niveaux des instituts, de l'établissement et du PRES. L'efficacité de la gouvernance de la recherche impliquera une simplification des procédures de gestion liées aux démarches (administratives, financières, d'arbitrages...) qui relient les services centraux, les composantes et les laboratoires. Une direction de la recherche sera créée au début de la période contractuelle.

La professionnalisation du pilotage poursuivra deux objectifs prioritaires :

1. le renforcement des partenariats, notamment au sein du PRES, pour une gestion partagée des écoles doctorales, mais aussi au sein de l'université, à travers la mise en place de dispositifs efficaces (création de Conseils stratégiques d'instituts / mise en place de COM budgétaires avec les 4 instituts de recherche / promotion d'un COM avec la Région Limousin...) ;
2. le renforcement du positionnement de l'université à l'international, (notamment à travers les projets « Investissements d'avenir » qui renforceront la visibilité des périmètres d'excellence et les liens entre XLIM et SPCTS autour des matériaux pour l'électronique et la photonique, avec, en soutien, un projet de plate-forme technologique commune. Ces liens seront concrétisés par la création d'un Hôtel à Projets, en partenariat avec le CNRS et abrité par la Fondation partenariale mise en place fin 2011.

La gestion de l'emploi scientifique sera renforcée, notamment par une politique incitative de retour à la recherche qui devra être menée en pleine concertation avec les EC et les directeurs de laboratoire mais aussi un soutien plus marqué aux activités des chercheurs dans le montage et la gestion des programmes internationaux. Pour l'université, le renforcement du potentiel en RH de ses laboratoires constitue une priorité durant ce contrat et se traduira par la mise en place d'une fiche annuelle d'engagement de services, permettant de préparer à l'évaluation individuelle ou encore l'encouragement à la mobilité internationale.

L'établissement s'attachera par ailleurs à clarifier la politique de redéploiement des emplois scientifiques, en explicitant sous la forme d'un plan pluriannuel les secteurs d'activité à renforcer. Enfin, une réflexion sur la prime d'excellence scientifique (PES) sera menée de manière à mettre en place un dispositif d'évaluation, en partenariat avec les universités des régions voisines.

1.3. Valoriser la recherche par un meilleur positionnement régional et au sein du PRES

La politique de valorisation de la recherche et de transfert technologique sera développée selon deux axes stratégiques majeurs :

1. préserver le périmètre d'action de l'Agence de valorisation de la recherche de l'université (**AVRUL**), créée en partenariat avec la Région Limousin pour le renforcement des coopérations avec le monde économique. Ses missions sont développées en articulation avec la Fondation partenariale ;
2. stimuler les actions de valorisation de la recherche et le transfert de technologie à partir des Instituts thématiques : **XLIM et IPAM** qui bénéficient d'une forte articulation avec les Pôles de compétitivité et de trois centres de transfert de technologies spécialisés (CISTEM, CITRA et CTTC) ; **GEIST** (intégration au Pôle cancer Biologie-santé, centres ODESSOL et Agro-

ressources), dans le domaine « Autonomie et santé » et « Innovations thérapeutiques » et **SHS**, qui doit conforter son positionnement notamment à travers son projet de création d'une plate-forme de stockage pérenne des sources orales audio et visuelles émanant des Tribunaux internationaux, ainsi que dans le domaine de la gestion des rivières et de l'environnement, sous la forme de chaires thématiques au sein de la Fondation partenariale.

Indicateur commun 5. Revenus consolidés de la valorisation de la recherche

Indicateur spécifique 1. Part des projets de recherche portés par une unité de recherche de l'université

* * *

II- Une formation pluridisciplinaire rationalisée et attractive favorisant la réussite et l'insertion des étudiants

2.1. Assurer une offre de formation ouverte et réorganisée soutenable financièrement et bénéficiant d'une démarche d'amélioration continue

L'un des principaux enjeux de ce contrat réside dans l'adaptation permanente de l'offre de formation sur l'ensemble des sites, en vue d'en améliorer l'attractivité et la qualité. L'offre a été construite au moyen d'un cadrage global des maquettes avec pour objectifs la réussite des étudiants et leur insertion dans la société et le monde professionnel. La démarche a été engagée au prix d'un important effort de pilotage qui doit être conforté.

Cette démarche d'attractivité nationale et internationale jointe au contexte de reprise démographique tendancielle à Limoges, permet d'envisager une stabilisation et un rééquilibrage interne des effectifs sur la durée du contrat, notamment liés à l'augmentation du nombre de ses étudiants en master.

2.1.1. Développer une stratégie d'amélioration des formations dédiée à la réussite

L'offre de formation organisée, en **quatre domaines** : « Arts, Lettres et Langues » ; « Droit, économie et gestion » ; « Sciences humaines et sociales » et « Sciences, Technologie, Santé », a été adaptée aux évolutions et rationalisée dans un souci de responsabilisation financière partagée avec les composantes. La valorisation pédagogique de l'engagement étudiant sera un levier de la réussite (UE).

Au niveau **licence**, l'objectif prioritaire est double : améliorer la réussite des étudiants, notamment par un dispositif de soutien, de remise à niveau et de réorientation proposé aux étudiants « décrocheurs » et faciliter l'insertion professionnelle directe des diplômés par la mise en œuvre de référentiels de compétences. L'établissement veille à préserver les disciplines complémentaires (langues, informatique) tout en encourageant une plus large offre pluridisciplinaire. Par ailleurs, la mise en place de maquettes de 1500 heures d'enseignement minimum est prévue à la rentrée 2012.

Le plan de réussite en licence (PRL) présente des résultats globalement positifs qu'il s'agira de conforter. Le dispositif de tutorat sera évalué afin d'en améliorer l'efficacité.

S'agissant des **DUT**, l'évolution portera sur les parcours et les réorientations entre départements.

L'attractivité des formations au niveau **master** sera renforcée, en lien avec les pôles d'excellence et avec le PRES (4 grands collèges par secteurs disciplinaires). Cette démarche devra à la fois préserver les spécificités de l'UL et viser à une harmonisation globale sur le site.

Cette stratégie sera menée à bien au cours de ce contrat selon trois orientations majeures :

1. développer la formation par alternance et des formations d'excellence ;
2. développer le recrutement international, l'internationalisation des formations et les partenariats avec les universités à l'étranger (stages recherche à l'étranger, échanges d'étudiants...) ;
3. accroître le taux de réussite des étudiants et sécuriser l'insertion des diplômés.

La **formation tout au long de la vie** répond à une demande sociale et à des besoins de sécurisation des parcours professionnels. Les dispositifs correspondants seront renforcés (formation continue et VAE) et des objectifs précis fixés après réflexion sur les contenus de l'offre et les volumes horaires.

L'**alternance** et l'**apprentissage** bénéficient, quant à eux depuis plusieurs années, de solides expériences à l'IUT qu'il conviendrait d'élargir et d'adapter aux autres formations. L'orientation choisie

est d'apporter, en la matière, une aide méthodologique au développement de ces formations (ingénierie de formation).

Indicateur commun 1. Taux de passage de L1 en L2

Indicateur commun 2. Taux de réussite Licence en 3 ans

Indicateur commun 3. Attractivité des masters. Part des étudiants entrants dans l'établissement

Indicateur spécifique 4. Formation continue

Indicateur spécifique 2. Formation par apprentissage

2.12. Contribuer à la réorganisation de la formation des ingénieurs en Limousin

L'université contribuera et sera partie prenante dans la structuration et à l'actualisation de l'offre de formation d'ingénieurs en Limousin avec l'objectif d'accroître l'attractivité, les effectifs et le nombre des filières (Voir annexe *infra* / partie commune avec le contrat pluriannuel de l'école nationale supérieure de céramique industrielle (ENSCI), de Limoges).

2.13. Le pilotage et la démarche qualité

L'élaboration de l'offre de formation pour ce contrat a fait l'objet d'une autoévaluation des formations existantes par notation interne avec une prise en compte croissante des taux de réussite et des coûts des différentes formations. L'outil de management que constitue la démarche qualité devra permettre de réaliser un objectif prioritaire : l'évaluation des formations mais aussi des enseignements à travers des procédures formalisées. A cet égard, l'amélioration de l'interaction des évaluations avec l'organisation pédagogique s'inscrit dans la démarche qualité d'amélioration continue voulue et développée par l'établissement.

Les outils de suivi des temps de service doivent aussi permettre une amélioration du pilotage de l'offre de formation.

Indicateur commun 4. Evaluation des enseignements

2.14. L'accompagnement pédagogique et l'aide à l'insertion professionnelle

L'établissement veut réduire les disparités qui existent en matière d'insertion selon les domaines, en organisant un suivi des débouchés pour toutes les formations et en offrant aux étudiants des voies d'accès adaptées aux besoins socioéconomiques, à tous les niveaux. La mise en place d'un Pôle Formation et Insertion Professionnelle aidera à mettre en œuvre les orientations stratégiques de l'établissement. D'un point de vue opérationnel, la coordination de ces actions sera menée par le bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP), selon une démarche soucieuse de rendre compte de la réalité (métiers/insertion réelle/rémunérations effectives).

Une application spécifique consacrée aux relations avec les entreprises sera un outil de prospection et de capitalisation d'informations sur les entreprises accueillant des stages. Enfin, grâce au CFA, le développement des filières en apprentissage sera poursuivi, tout en continuant la démarche d'harmonisation des pratiques.

Indicateur spécifique 3. Insertion professionnelle

2.2. Améliorer le pilotage de la vie étudiante et l'environnement de travail

2.21. Intégration de la politique documentaire et numérique

La politique documentaire, pilotée par le service commun de la documentation (SCD), sera pleinement intégrée à la stratégie globale de l'université. Celle-ci poursuivra donc les efforts réalisés lors du contrat précédent pour réaliser la pleine intégration, au sein d'un réseau unifié (Réseau de ressources pédagogiques intégrées), de ressources documentaires caractérisées par une dispersion sur un grand nombre de sites.

Les objectifs fixés par l'établissement porteront plus particulièrement sur :

- le traitement des fonds patrimoniaux (identification, signalement, conservation préventive et valorisation), notamment ceux de l'ancienne école de médecine ;
- l'harmonisation des conditions d'accès à la documentation numérique (produite ou acquise), qui sera mise à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire ;
- le renforcement des partenariats avec les autres organismes documentaires présents sur le site de Limoges (bibliothèque de l'ENSCI, médiathèque municipale).

En outre, parallèlement au développement des ressources électroniques, l'université veillera à maintenir, sur les sites même des bibliothèques, une qualité de services à la hauteur des besoins des usagers.

Indicateur commun 6. Variation des horaires d'ouverture du SCD ou du SICD

Indicateur spécifique 6. Usage des ressources numériques

2.22. Promouvoir l'environnement de travail numérique

L'objectif dans ce domaine est d'accompagner la montée en puissance des usages autour de 4 axes : la médiatisation performante des ressources pédagogiques en utilisant les techniques éditoriales du web, le développement de la formation à distance, la recherche de nouveaux outils d'aide à la réussite et le renforcement des dispositifs innovants (orientation interactive, certification C2i unique, etc.).

2.23. Valoriser l'engagement étudiant et améliorer le pilotage de la politique étudiante

Dans le cadre de ce contrat, l'établissement apportera un soutien important à la vie étudiante, en particulier à travers une reconnaissance et une valorisation plus affirmée des compétences acquises à l'occasion de l'implication dans la vie de l'établissement et l'animation du campus. A cet égard, l'engagement étudiant (mandat électif, associatif ou à caractère humanitaire, social ou d'intérêt collectif) fera l'objet d'une valorisation pédagogique (UE). La vie étudiante constitue un levier puissant d'aide à la réussite et d'épanouissement personnel.

Le pilotage de la vie étudiante sera renforcé. L'objectif prioritaire que s'est fixé l'université sera d'élaborer un schéma directeur commun avec le CROUS dans le domaine de la culture et de la santé.

* * *

III- Renforcer la gouvernance dans le cadre de l'autonomie de gestion (RCE) par un pilotage plus efficient des fonctions support

Les évolutions que l'établissement a impulsées depuis ces dernières années dans le domaine de la gouvernance et du pilotage seront poursuivies et optimisées durant la période 2012-2017. Dans le cadre de l'autonomie de gestion, l'université s'attachera à mettre en synergie toutes ses capacités à renforcer la modernisation de la gouvernance et la centralisation de son pilotage, à poursuivre l'amélioration du mode de fonctionnement et à se doter d'outils d'aide à la décision performants et prospectifs, notamment pour permettre une meilleure maîtrise des risques et dégager des marges financières.

Il s'agira, pour l'université, de développer une véritable vision stratégique en termes de soutenabilité du projet de développement de l'établissement en poursuivant les chantiers ouverts au moment de son accession aux responsabilités et compétences élargies et en prenant de nouvelles initiatives en termes d'organisation et de gestion.

3.1. Améliorer l'organisation générale de l'établissement pour un pilotage optimisé

L'affirmation de la gouvernance adaptée au contexte des RCE constitue un enjeu majeur de la période contractuelle. Elle reposera sur la construction d'une vision partagée de la stratégie de l'université par l'ensemble de la communauté.

Pour y parvenir, l'université se fixe un certain nombre d'objectifs prioritaires :

1. poursuivre la structuration des instances dirigeantes, notamment par l'amélioration du fonctionnement du Comité technique et une clarification des périmètres de concertation pour une meilleure lisibilité ;
2. développer le dialogue de gestion qui s'appuiera sur la réalisation de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (COM) évalués annuellement dans le cadre de la procédure budgétaire et la mise en place d'outils de pilotage et d'aide à la décision performants (tableaux de bords) pour améliorer le pilotage des composantes et des services et optimiser les circuits de décision en interne ;
3. poursuivre l'amélioration continue de l'organisation des fonctions support adaptées au contexte de l'autonomie de gestion, notamment par l'optimisation des schémas directeurs et

des plans pluriannuels (SI, GRH, GFC, scolarité et patrimoine) ainsi que par l'application de la démarche qualité à l'ensemble des fonctions dans un plan d'amélioration continue ;

4. favoriser la communication et le dialogue en interne, ce qui facilitera la fluidité de l'information et renforcera la cohésion de la communauté, à travers notamment la clarification de l'identité de marque ainsi que des valeurs fondatrices de l'établissement.

Par ailleurs, conformément aux engagements ministériels dans le cadre du dialogue de gestion IUT/universités, les relations avec l'IUT feront l'objet d'un contrat d'objectifs et de moyens (COM) signé par le président de l'université de Limoges et le directeur de l'IUT. Ce dernier devra disposer d'un budget propre intégré.

3.2. Renforcer le pilotage pour développer une politique prospective et dégager des marges de manœuvre financières

Dans une réflexion menée à moyen et long terme, l'université de Limoges entend se doter, dès le début du contrat, de schémas directeurs et de plans pluriannuels dans les principaux domaines de son activité pour optimiser les fonctions support. Ces démarches visent à mieux définir les tâches de chacun des acteurs en donnant, au niveau stratégique, une meilleure cohérence et une meilleure vision à chacune des missions développées au sein de l'établissement. Il s'agit également de développer les fonctions d'appui (organisation en grands pôles fonctionnels, simplification de l'organisation, meilleure coordination des structures, processus d'amélioration continue).

3.21. Mettre en place un pilotage efficient des systèmes d'information pour optimiser les outils d'analyse prospective

La refonte complète du système d'information est d'ores et déjà engagée, et ce chantier durera jusqu'en 2013, pour atteindre une amélioration optimale. Le schéma directeur du système d'information (SDSI) mis en place depuis octobre 2011 devra rapidement atteindre sa pleine opérationnalité. Il doit assurer, dans un contexte de dispersions des compétences, l'intégration des systèmes informatiques dans un regroupement homogène qui garantisse une juste vision d'ensemble, la centralisation et la fiabilité des données et qui clarifie les relations maîtrise d'ouvrage/maîtrise d'œuvre.

La stratégie de mutualisation du numérique passe par une gouvernance formalisée et affirmée et devra donc se concrétiser par des choix sur le positionnement des niveaux de responsabilités (contrôleur de gestion, aide au pilotage, mission qualité). De manière générale, la mise en service d'une Direction des systèmes d'information (DSI) permettra un pilotage centralisé des personnels et des compétences qui doit, à terme, optimiser les relations entre composantes et services centraux.

Parallèlement à cet affermissement du pilotage, l'établissement engagera une démarche concertée de mutualisation avec ses partenaires privilégiés tant au niveau local (ENSCI, PRES) que national (UNT, réseaux des écoles).

Indicateur spécifique 7. Pilotage en matière de système d'information (TIC)

3.22. Optimiser l'usage des moyens financiers, renforcer le dialogue de gestion et développer des ressources propres (pilotage financier, comptable et budgétaire)

La préparation du passage aux RCE avait déjà donné lieu à un important travail de rationalisation et de formalisation des procédures. L'établissement poursuivra la professionnalisation de son pilotage financier par une organisation administrative du service financier plus performante et plus adaptée aux nouvelles réalités, en lien avec la cellule pilotage.

La mise en place d'une programmation pluriannuelle des investissements permettra d'optimiser l'usage des moyens disponibles et d'assurer l'équilibre financier. Une prospective financière sera généralisée sur la durée du contrat afin d'alimenter un outil permettant de faciliter les décisions en matière de soutenabilité financière des activités de l'établissement. Sur un plan opérationnel, l'université s'engage à améliorer les pratiques en matière de :

- gestion financière et budgétaire. Cela passera notamment par un schéma pluriannuel généralisé afin de mieux anticiper les risques et de pérenniser l'équilibre budgétaire ;
- qualité comptable et de contrôle interne (en lien avec la certification des comptes), notamment à travers la mise en place d'une comptabilité analytique et la formalisation des procédures ;

- développement des ressources propres liées notamment aux prestations de la recherche, de la formation tout au long de la vie, de la taxe d'apprentissage et des autres produits de gestion courante (location de locaux, etc.) ;
- rationalisation des dépenses : mutualisations et économies d'échelle, notamment par une rationalisation progressive de la carte des formations proposées et une maîtrise du volume des heures complémentaires que facilitera le suivi actualisé d'un tableau de services mis en place à la rentrée 2011.

La réorganisation du dialogue de gestion a accompagné le renouvellement de la procédure budgétaire. Procédant d'une démarche de gouvernance collégiale, le dialogue de gestion est considéré comme un outil essentiel au service de la politique générale de l'établissement, devant assurer à celle-ci une visibilité optimale. Ce dialogue étendu à toutes les fonctions support (finances, ressources humaines, investissements) s'effectue par la systématisation des contrats d'objectifs et de moyens (COM). L'objectif est la signature d'un COM avec les 5 composantes de type L 713.9 dont l'IUT, mais aussi, sous une forme simplifiée, avec toutes les autres composantes.

Ce modèle global de gestion permet à l'établissement de proposer des critères de répartition des moyens financiers et humains afin que les composantes se donnent et s'approprient des cibles clairement définies.

Indicateur spécifique 8. Pilotage en matière de gestion financière et comptable
Indicateur spécifique 9. Développement de ressources propres

3.23. Mettre en place une stratégie efficace en matière de gestion des ressources humaines et de masse salariale

L'université s'engage à mettre en œuvre une gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC) par une approche qualitative et pluriannuelle.

Elle reposera essentiellement sur :

- une cartographie fiable des emplois, qui est la base d'une gestion stratégique des ressources humaines, selon une approche « métiers » pour initier une nouvelle politique RH ;
- la structuration de la politique RH par la poursuite d'une répartition équilibrée de l'ensemble des emplois d'enseignants-chercheurs, d'enseignants et de personnels BIATOSS entre composantes, unités de recherche et services, notamment par une politique concertée de redéploiement des emplois vacants ;
- une gestion RH intégrée (outils de pilotage ; tableaux de bord financiers avec données fiabilisées pour les composantes et les services) / maîtrise des procédures et de la masse salariale (suivi et prévision infra et pluriannuelle ; optimisation des moyens pour dégager des marges, notamment de masse salariale) ;
- une politique de requalification des postes et de repyramidages des emplois, notamment pour améliorer la formation des personnels contractuels et la résorption de la précarité.

Dans un contexte d'accroissement de l'âge moyen des professeurs des universités (GVT), la gestion des ressources humaines sera optimisée, notamment à travers l'application du référentiel de service et plusieurs dispositifs visant à accroître le nombre d'enseignants-chercheurs producteurs (décharges de service et contrat d'accueil). Enfin, l'évaluation des enseignants-chercheurs pour leur promotion et pour la prime d'excellence scientifique (PES) sera abordée en lien avec les travaux du conseil scientifique.

Indicateur commun 7. Endorecrutement des enseignants-chercheurs

3.24. Généraliser la culture de l'évaluation et de l'amélioration continue à l'ensemble des missions

Le processus d'amélioration continue et l'autoévaluation déjà initiés seront progressivement étendus à l'ensemble des missions de l'université, en priorité dans le domaine des formations et de l'accueil des étudiants. Elle contribuera à la maîtrise des outils de pilotage et à une meilleure organisation des fonctions support. L'objectif est de construire un référentiel commun à l'ensemble des missions.

Indicateur commun 8. Qualification du dispositif d'autoévaluation mis en œuvre par l'établissement

3.3. Patrimoine immobilier

Le schéma directeur immobilier (SDI) et le SPSI fournissent à l'université les données nécessaires à une politique adaptée à la situation de son patrimoine immobilier, en relatif bon état et bien entretenu. Ces outils permettront de renforcer la centralisation du pilotage immobilier en donnant à l'université une meilleure vision de sa gestion patrimoniale. L'autre objectif est de permettre à l'établissement d'engager une démarche résolue visant à rationaliser les surfaces et accroître le taux d'occupation des locaux.

Indicateur commun 9. Taux d'occupation des locaux

Indicateur commun 10. Qualité du pilotage en matière immobilière

* * *

IV- Développer l'attractivité par une stratégie partenariale et de coopérations à l'échelle territoriale et internationale

4.1. Construire une politique de site en renforçant son inscription dans les territoires

4.11. L'université de Limoges, membre fondateur du PRES Limousin Poitou-Charentes (LPC)

« Le PRES LPC se construit autour de projets communs. Il s'appuie sur huit écoles doctorales thématiques co-habilitées et sur des projets de grandes fédérations de recherche soutenues par le CNRS. Sur cette base le PRES veut renforcer ses relations avec les deux régions, avec son environnement économique et avec les PRES voisins. Le PRES LPC ambitionne de conforter sa politique : (i) en mettant en place un dispositif de formation doctorale mieux intégré afin de faciliter le fonctionnement des écoles doctorales et d'améliorer leur pilotage afin d'accroître leur niveau d'excellence, (ii) en poursuivant le travail de structuration et de valorisation de la recherche autour de pôles d'excellence, (iii) en recherchant les complémentarités et les synergies en matière de formation, d'insertion et de formation à l'entrepreneuriat, (iv) en fédérant des actions à l'international (texte commun des établissements du PRES pour l'AERES) ».

4.12. Positionnement au sein du PRES LPC : L'UL, acteur et animateur de la recherche sur le site

Les appels à projets du PRES Limousin Poitou-Charentes soutiendront la dynamique inter-régionale dans le champ de la recherche. Plusieurs projets multi-établissements sont actifs et peuvent constituer la base de regroupements ou de montages de projets plus ambitieux (ANR, PCRD...). La création proposée de quatre fédérations repose sur des laboratoires du PRES, soutenues par le CNRS : Histoire du droit ; Etude des civilisations contemporaines ; Mathématiques-STIC ; Environnement. Ces fédérations ont un objectif d'animation scientifique afin de créer de fortes synergies-au sein du PRES.

Par ailleurs, le PRES peut permettre de renforcer le positionnement du CNRS dans les établissements concernés et la signature d'une convention de site avec cet organisme sera recherchée.

L'UL participe aux 8 écoles doctorales (ED) multi-sites co-habilitées au niveau du PRES et est support principal de 3 d'entre elles : « Biologie-santé » ; « Sciences et ingénierie pour l'information, mathématiques » et « Sociétés et organisation ».

Cette structuration permet d'offrir aux doctorants une formation diversifiée, originale et plus en phase avec leurs attentes. La politique doctorale suivra deux orientations majeures :

1. l'amélioration des conditions d'insertion professionnelle par la mise en place d'une politique de certification et d'affichage des compétences programmées ;
2. l'amélioration du suivi des doctorants par la mise en place d'un comité de suivi de thèse.

Le PRES poursuivra la structuration engagée des ED et apportera son soutien aux 4 fédérations de recherche créées ou en cours de création, de même qu'à l'amorçage des programmes de recherche (APP PRES) et assurera un rôle moteur dans la coordination des systèmes de valorisation (SATT).

4.13. Fondation partenariale et Carrefour des étudiants : renforcer les partenariats multilatéraux avec les acteurs socioéconomiques

Forte des acquis du Carrefour des étudiants (partenariats pour l'insertion professionnelle), de l'AVRUL (partenariats pour la valorisation de la recherche), des actions communes avec le CHU et des COM avec les collectivités locales (partenariats pour la recherche, la formation, l'international et la vie étudiante), l'université de Limoges fait le choix de développer en priorité les partenariats multilatéraux, notamment au sein du Carrefour des étudiants et de la Fondation partenariale, sur des objectifs clairement affichés et définis.

Le Carrefour des Etudiants est constitué de 4 plateformes techniques d'aide collective et de soutien individuel à la réussite et à l'insertion des étudiants, avec un focus particulier mis sur les compétences et l'employabilité (adéquation formation / emploi).

La « Fondation partenariale » a été créée en novembre 2011 avec 24 fondateurs privés et publics. Depuis son lancement, celle-ci s'est structurée en se dotant d'un conseil d'administration, d'un bureau, d'une équipe d'animation. Son projet consiste en actions réparties en deux départements et en plusieurs chaires thématiques. La fondation a vocation à évoluer pour s'adapter à son environnement et aux nouveaux besoins et à renforcer ses liens avec le monde des entreprises (Legrand, Thalès, GDF/SUEZ, Eiffage mais aussi les PME/TPE du secteur médical et biologie). L'objectif est d'élargir son réseau de partenaires et de donateurs afin d'augmenter ses ressources et son champ d'action, notamment en soutenant les coopérations en matière de formation et de recherche et l'innovation dans les filières régionales à travers la création de chaires d'excellence.

4.2. Développer une stratégie internationale en cohérence avec les priorités scientifiques et pédagogiques de l'établissement

L'ouverture à l'international qui constitue une orientation marquante de l'UL est essentielle pour favoriser le rayonnement et l'attractivité des filières, des laboratoires et des activités de recherche auxquels ces premières sont adossées. Le pilotage de la politique internationale s'appuiera principalement sur un seul appel d'offre intégré incitant au montage de projets de coopérations durables, comprenant les aspects de réseaux de recherche, de masters internationaux et de co-tutelles de thèse.

La stratégie de l'université reposera sur des partenariats plus clairement ciblés et sera fondée sur des échanges réciproques d'étudiants et d'enseignants. L'université recherchera un équilibre entre les pays développés (USA, Canada, Europe), les pays émergents (Brésil, Chine, Inde) et les pays en demande de co-développement (Afrique du Nord et sub-saharienne, Océan Indien et Moyen Orient).

La politique développée suivra quatre objectifs majeurs, dans la continuité de la politique engagée lors du précédent contrat :

1. développer la mobilité entrante par l'amélioration de l'accueil des étudiants (Bureau d'accueil international) et des chercheurs étrangers, le développement du FLE au sein d'un service commun ou encore par la création d'un département « Attractivité internationale » au sein de la Fondation partenariale ;
2. développer des réseaux d'excellence pour renforcer la formation par la recherche de haut niveau ;
3. favoriser le développement des co-diplômations, dans les conditions prévues par le décret 2005-450 du 11 mai 2005 relatif à la délivrance des diplômes en partenariat international (par exemple : l'université des Sciences et technologies de Hanoi Hoa-Lac /USTH) ;
4. apporter un soutien institutionnel aux universités du Sud. L'université s'efforcera de répondre à la très forte demande provenant des pays des Sud mais dans le cadre d'une évaluation menée selon la charte de qualité définie au niveau national.

Indicateur spécifique 5. Mobilité entrante et sortante des étudiants et des enseignants-chercheurs

* * *

L'Etat partage les orientations définies par le présent contrat et apporte son soutien à leur mise en œuvre dans les conditions fixées en annexe.

Ce contrat s'accompagne d'indicateurs de performance sur lesquels s'appuiera l'évaluation prévue à l'issue de la période contractuelle.

STRUCTURATION DE L'OFFRE DE FORMATION D'INGENIEURS DU SITE DE LIMOGES

Le paysage de l'enseignement supérieur en France vit des changements majeurs, dont le rythme s'accélère singulièrement depuis cinq ans. Les objectifs stratégiques nationaux sont explicites : rendre l'enseignement supérieur et la recherche plus visibles et plus compétitifs sur la scène internationale et attirer les meilleurs étudiants.

Dans ce contexte, la nécessité de définir un projet ambitieux pour le site de Limoges et de tirer vers le haut l'ensemble du dispositif local de formation d'ingénieurs et de recherche associée est partagée aujourd'hui par les trois établissements investis dans ce projet : l'université de Limoges, l'ENSCI et l'Institut d'Ingénierie Informatique de Limoges (3iL).

La période qui s'ouvre permettra de construire le contenu pédagogique (processus de recrutement ; organisation des filières en formation initiale et continue) et d'élaborer la structure du futur établissement en termes de statuts et de gouvernance.

Dans cette perspective, il s'agit de préciser les différents chantiers qui participeront à l'élaboration du projet ainsi que les étapes et les échéances qui ponctueront le processus conduisant à la création d'un nouvel établissement.

OBJECTIFS DU PROCESSUS

Compte tenu des enjeux de ce projet, il est en premier lieu nécessaire de désigner un **porteur** de projet. Ainsi, un appel à candidature a été ouvert le 3 février 2012 par le comité de pilotage composé de représentants des trois établissements.

Le porteur aura pour mission, dans le cadre et les limites fixées par les trois établissements, de mener à son terme le processus de structuration jusqu'à la création d'un nouvel établissement.

Cette mission s'articulera autour de cinq points :

- **proposer une structuration de l'offre de formation dans le domaine des sciences appliquées** et de la **recherche** associée en assurant une complémentarité dynamique au sein de l'espace d'enseignement supérieur limousin entre les filières d'ingénieurs, les masters et les doctorats ;
- proposer, avec l'appui des services universitaires, des **solutions institutionnelles** formalisant les liens nécessaires entre le nouvel établissement et l'université de Limoges ;
- définir les **moyens humains et financiers** nécessaires au fonctionnement de ce nouvel établissement ;
- définir de manière claire les perspectives d'un **projet immobilier** à partir des programmes existants, étant entendu qu'aucune construction nouvelle ne peut être envisagée à l'heure actuelle pour ce projet ;
- mener à bien la **gestion des échéances et du calendrier**, conformément aux objectifs définis pour chaque groupe de travail relatif à la pédagogie et au recrutement, aux statuts et à la gouvernance.

CHANTIERS ET PROGRAMMATION

L'objectif commun est de construire un dispositif qui améliore la visibilité et l'image de marque des formations d'ingénieurs en Limousin. Il existe un consensus sur cette cible et sur la mise en place

d'une offre de formation renouvelée contenant davantage de transversalité au niveau des compétences des ingénieurs, ainsi que sur la création d'un établissement doté d'un périmètre plus étendu. Pour renforcer la visibilité et l'attractivité du site, les conseils d'administration de l'ENSCI et de l'université de Limoges, ont retenu l'objectif du label INSA qui a été choisi.

Ce processus de création d'un nouvel établissement engage très fortement à la fois l'ENSCI qui de fait disparaîtra en tant qu'établissement pour intégrer cette nouvelle structure et l'université de Limoges, dont l'offre de formation sera reconfigurée dans le domaine des sciences appliquées.

1 – Structuration de l'offre de formation

Reconfiguration des cursus des filières des trois établissements

La structuration des diplômes pour chaque filière proposée doit être soumise à l'expérience du terrain de façon à prendre en compte les adaptations qui pourraient se révéler nécessaires et à faire ressortir des recommandations claires et cohérentes pour l'ensemble des filières.

La rénovation des cursus comprend l'extension de la durée de formation aux deux premières années après le bac (formation d'ingénieur en 5 ans). Il s'agira dans un premier temps de choisir le schéma et le découpage des cursus (2+3 ou 1+2+2). L'articulation avec le dispositif LMD, pour adhérer au modèle européen et faciliter ainsi les échanges internationaux, sera recherchée.

► Etape 1 : Validation du schéma de formation en 5 ans

Echéances : mai 2012

► Etape 2 : Dénomination des filières

La tâche suivante sera de définir le contenu pédagogique pour chaque année de chaque diplôme. Comme il a été recommandé, les cursus renouvelés doivent mettre l'accent sur les stages et le projet de recherche et d'innovation, l'expérience à l'international, la pédagogie par projet et l'enseignement des SHS. Il s'agira dans un premier temps d'organiser les cursus en termes de périodes relatives aux enseignements académiques à l'intérieur et en dehors de tronc communs, ainsi qu'aux séjours en entreprise et dans les laboratoires.

Echéances : juillet 2012

► Etape 3 : Validation des périodes et des volumes horaires des tronc communs

Echéance : décembre 2012

► Etape 4 : Définition des contenus pédagogiques des tronc communs

► Etape 5 : Rédaction d'une fiche RNCP pour chaque diplôme

► Etape 6 : Rédaction du référentiel d'activités et de compétences pour chaque diplôme

Les contenus pédagogiques devront tenir compte des récents référentiels de la CTI et de leur articulation avec les Masters.

Echéance : décembre 2014

► Etape 7 : Rédaction du dossier d'habilitation CTI

En adoptant ce projet, les formations d'ingénieurs développées sur le site de Limoges gagneront en visibilité au niveau national et international et en particulier pour ce qui concerne la formation «Matériaux céramiques». La déclinaison pour l'ENSCI consistera à collaborer avec les filières matériaux d'une part et génie civil d'autre part de l'université de Limoges.

Echéance : décembre 2015

Modes de recrutement

Le recrutement, qui est un point central dans une école d'ingénieurs, doit être organisé sur des bases pérennes. Actuellement le recrutement à bac+2 des deux écoles ENSCI et ENSIL permet d'assurer un flux suffisant en quantité et en qualité d'étudiants.

L'objectif est de s'inscrire dans une formation d'ingénieurs en 5 ans et de recruter une partie des étudiants après le bac. Un cycle préparatoire commun à toutes les filières permettra de renforcer l'attractivité de la future école.

Il est indispensable de prévoir une phase de transition dans le recrutement (4 à 5 ans), en s'assurant que les entrées sur concours à bac+2 seront maintenues en parallèle avec le recrutement post-bac. A la fin du processus transitoire, le flux des étudiants dans les différentes filières sera assuré par le nouveau mode de recrutement sur une base de 60% des effectifs.

2 – Statuts et gouvernance

Dans le respect de l'autonomie administrative, scientifique et pédagogique du futur établissement, le maintien de liens institutionnels forts et pérennes avec l'université est une préoccupation essentielle. Une convention de rattachement entre le nouvel établissement et l'université de Limoges sera rédigée et validée par l'ENSCI et l'université de Limoges.

Le porteur de projet devra examiner les solutions possibles pour atteindre les objectifs suivants déjà affichés :

- accroître la visibilité et l'attractivité de la formation d'ingénieurs sur le site de Limoges à travers une structure unique regroupant les trois écoles actuelles ;
- mettre en place une structure permettant à l'ensemble des formations du nouvel établissement de recruter au niveau du baccalauréat.
- élargir le champ des compétences des diplômés ;
- conforter la cohérence des activités de recherche ;
- rationaliser l'utilisation des ressources disponibles ;
- renforcer les mutualisations sur l'ensemble des fonctions support avec l'université.

Etape 1 : Validation du type de nouvel établissement

Echéance : décembre 2012

Etape 2 : Elaboration et rédaction des statuts

Echéance : octobre 2014

Etape 3 : Demande de création

Echéance : décembre 2014

Etape 4 : Mise en ordre de marche pour chaque école

Echéance : décembre 2015

3 - Prise en compte de l'intégration de l'école consulaire 3iL

La mise en place de filières en lien avec 3iL

Une des filières à construire est destinée à accueillir la spécialité «*computer engineering*» et sera structurée sur la base de l'informatique et des mathématiques en synergie complète avec les enseignements de l'école consulaire 3iL. Le groupe de travail pourra appuyer sa réflexion sur les exemples de rapprochement puis de fusion/intégration existant au plan national. La possibilité d'un montage en co-portage sera également examinée par les trois partenaires.

Consolidation du périmètre

Un groupe de travail spécifique est à créer pour accompagner et orienter la phase de transition nécessaire à l'intégration de 3iL, principalement pour la situation des personnels et l'état des ressources financières liés aux droits d'inscription spécifiques.

La complexité du processus d'intégration de l'école 3iL ne doit pas entraver la démarche de création du nouvel établissement et la validation de chaque étape, c'est pourquoi il est préférable d'adopter un calendrier propre pour valider des solutions pour les personnels et une convention pour des diplômes communs durant la phase d'intégration.

ANNEXE SUR LES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES ET FINANCIÈRES DU CONTRAT PLURIANNUEL, EN APPLICATION DE LA LOI DU 10 AOÛT 2007 RELATIVE AUX LIBERTÉS ET RESPONSABILITÉS DES UNIVERSITÉS

Université de Limoges

● L'établissement recevra chaque année une dotation en crédits qui comprend :

- une part qui sera calibrée chaque année en application du modèle d'allocation des moyens, en fonction d'indicateurs d'activités et de performance. Le montant annuel sera précisé dans la notification de crédits ;
- une part qui correspondra aux rémunérations des personnels prises en charge sur le budget de l'Etat. Le montant annuel sera précisé dans la notification de crédits ;
- une part, répartie dans le cadre des discussions contractuelles, dont le montant, pour chacune des années du contrat, sera précisé dans la notification de crédits. Ce montant est de :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Dotation contractuelle négociée (en €)	450 000	450 000	450 000	450 000	450 000	450 000	2 700 000

- une part qui sera réservée à des actions spécifiques, réparties selon des procédures ad hoc chaque année. Leur montant annuel sera mentionné dans la notification de crédits.

La notification annuelle et ses éventuelles modifications préciseront la fraction de la dotation affectée à la masse salariale, celle affectée au fonctionnement et celle affectée à l'investissement.

● Le plafond des emplois financés par l'Etat, grâce à la fraction de la dotation versée et affectée à la masse salariale, sera précisé chaque année dans la notification de crédits et ses éventuelles modifications.

● L'établissement s'est fixé des objectifs, en matière d'endorecrutement des professeurs et des maîtres de conférences, conformément à l'article L 952-1-1 du code de l'éducation (cf. indicateur N° IC 7).

● Les modalités de la participation de l'établissement au PRES Limousin Poitou-Charentes ont été fixées par décret n° 2009-809 du 29 juin 2009.

● L'établissement s'engage à mettre en place, pendant la durée du contrat, une comptabilité analytique conformément à l'article 46 du décret financier N° 2008-618 du 27 juin 2008 (version consolidée au 30/12/2010), relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies.